



Université du Québec en Outaouais  
Département de psychoéducation et de psychologie  
Module de la psychoéducation – campus Gatineau  
Case postale 1250, succursale Hull  
Gatineau (Québec) J8X 3X7

# **Guide de la maîtrise en psychoéducation 2022-2023**

## Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Cheminement à la maîtrise en psychoéducation .....</b>	<b>2</b>
2.1. Statut et durée maximale des études .....	2
2.2. Description des trois profils et des cheminements .....	2
2.2.1. Profil avec stage (programme 2033) .....	3
2.2.2. Profil avec mémoire (programme 2034) .....	5
2.2.3. Profil avec mémoire et stage (programme 2035) .....	5
2.3. Questions fréquemment posées en lien avec le déroulement des études .....	6
2.3.1. Dois-je m’inscrire tous les trimestres ? .....	6
2.3.2. Quand dois-je m’inscrire à mes cours et comment ?.....	6
2.3.3. Quels sont les cours préalables au stage (PSE7012) ?.....	7
2.3.4. Qui décide des cours optionnels qui sont mis à l’horaire ? .....	7
2.3.5. Dois-je maintenir une moyenne minimale à la maîtrise ? .....	7
2.3.6. Est-ce qu’un changement de profil est possible ?.....	8
2.3.7. Est-ce que je peux avoir une prolongation de la durée maximale de mes études ?... 8	8
2.3.8. Quelles sont les caractéristiques du stage de maîtrise en psychoéducation ?.....	8
2.3.9. Comment dois-je faire pour identifier mon milieu de stage ? .....	9
2.3.10. Comment dois-je sélectionner mon·ma professeur·e-expert·e (profil avec stage) ?.. 9	9
<b>3. Rôles et responsabilités de divers acteurs .....</b>	<b>10</b>
3.1. Projet d’innovation – Profil avec stage (2033).....	10
3.1.1. Personne étudiante .....	10
3.1.2. Professeur·e-expert·e.....	10
3.1.3. La personne responsable de programme .....	10
3.2. Mémoire – Profil avec mémoire (2034) et avec mémoire et stage (2035).....	11
3.2.1. Personne étudiante .....	11
3.2.2. Directeur·trice de recherche .....	11
3.2.3. Codirecteur·trice de recherche (s’il y a lieu).....	12
3.2.4. La personne responsable de programme .....	12
<b>4. Projet d’innovation et activités qui en découlent .....</b>	<b>13</b>
4.1. Séminaire de projet d’innovation (PSE7333).....	14
4.1.1. Travaux exigés.....	15
4.2. Stage d’intervention (PSE7012).....	16
4.2.1. Présentations du projet d’innovation .....	16

4.3.	Rapport de projet d'innovation (PSE7026).....	17
4.3.1.	Plan sommaire du rapport portant sur le projet d'innovation.....	17
4.3.2.	Dépôt final du projet d'innovation .....	19
4.4.	Diplomation.....	19
<b>5.</b>	<b>Mémoire et activités qui en découlent.....</b>	<b>20</b>
5.1.	Plan sommaire du mémoire.....	20
5.2.	Étapes de la réalisation du mémoire.....	21
5.2.1.	Nomination officielle d'un·e directeur·trice de recherche .....	22
5.2.2.	Approbation du sujet de recherche .....	22
5.2.3.	Inscription au cours PSE7293 Séminaire de recherche .....	23
5.2.4.	Certification éthique .....	23
5.2.5.	Inscription à RECHER .....	23
5.2.6.	Nomination du jury de mémoire.....	23
5.2.7.	Dépôt initial du mémoire.....	24
5.2.8.	Décision du jury.....	24
5.2.9.	Dépôt final et inscription à PSE7018 Mémoire / PSE7121 Mémoire .....	25
5.2.10.	Diplomation .....	25
<b>6.</b>	<b>Annexe 1 – Grossesse durant le stage.....</b>	<b>26</b>
<b>7.</b>	<b>Annexe 2 – Stage en milieu de travail .....</b>	<b>32</b>

## 1. Introduction

Le *Guide de la maîtrise en psychoéducation* s'adresse aux personnes étudiantes inscrites aux programmes de deuxième cycle en psychoéducation au Département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Ce guide contient des informations essentielles concernant votre cheminement à la maîtrise. Il s'agit toutefois d'un résumé. Plusieurs renseignements présentés dans ce guide sont tirés du site internet de l'UQO et du Règlement des études de cycles supérieurs (<https://uqo.ca/docs/19677>). Vous êtes invité·e·s à consulter les sources officielles d'informations pour de plus amples renseignements.

Le programme de maîtrise en psychoéducation de l'UQO s'adresse aux personnes étudiantes qui désirent perfectionner leur pratique de l'intervention psychoéducative et devenir psychoéducateur·trice membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ). Cette formation vous permettra d'approfondir vos connaissances des fondements théoriques en psychoéducation, des outils méthodologiques, des méthodes et approches d'intervention, et des instruments d'évaluation utilisés dans le domaine de la psychoéducation. Plus précisément, ce programme vise à développer chez la personne étudiante des habiletés dans les domaines de la conception, la planification, l'application, l'évaluation et la gestion de pratiques ou de savoirs en lien avec l'intervention psychoéducative. Dans cette optique, un projet d'innovation ou un projet de recherche vous permettra d'approfondir, d'analyser, d'évaluer et, au besoin, de transformer ces pratiques et ces savoirs. Finalement, vous serez amené·e·s à produire, selon le profil choisi, un rapport de projet d'innovation ou un mémoire.

Plusieurs personnes-ressources sont là pour vous accompagner dans le cadre de votre maîtrise. N'hésitez pas à les contacter si vous ne trouvez pas réponse à vos questions dans ce guide. En tout temps, vous devez vous adresser aux personnes-ressources de votre campus d'admission.

Poste	Campus Gatineau	Campus Saint-Jérôme
<b>Personne responsable de programme</b>	Geneviève Parent Local C-2907 819-595-3900 poste 1109 <a href="mailto:genevieve.parent@uqo.ca">genevieve.parent@uqo.ca</a>	Marie-Claude Salvas Local J-2221 450 530-7616, poste 4421 <a href="mailto:marie-claude.salvas@uqo.ca">marie-claude.salvas@uqo.ca</a>
<b>ASAGE<sup>1</sup></b>	À déterminer 819 595-3900 poste 2513 <a href="mailto:cpsycho@uqo.ca">cpsycho@uqo.ca</a>	Christine Gravel 450 530-7616, poste 4110 <a href="mailto:psychoedstj@uqo.ca">psychoedstj@uqo.ca</a>
<b>Personne coordonnatrice de stage</b>	Raynald Poulin 819 595-3900, poste 2253 <a href="mailto:raynald.poulin@uqo.ca">raynald.poulin@uqo.ca</a>	Ginette Lajoie 450 530-7616, poste 4010 <a href="mailto:ginette.lajoie@uqo.ca">ginette.lajoie@uqo.ca</a>

---

<sup>1</sup> Agent·e de soutien administratif à la gestion des études

## 2. Cheminement à la maîtrise en psychoéducation

Cette section du guide a pour but de décrire le cheminement régulier des personnes étudiantes à la maîtrise en psychoéducation à l'UQO. Si votre cheminement est atypique, il est fortement recommandé d'en discuter avec la personne responsable de programme.

### 2.1. Statut et durée maximale des études

Il existe deux statuts d'étude à l'UQO : temps complet et temps partiel. Peu importe le statut d'admission, une personne étudiante est considérée à temps partiel si elle est inscrite à six crédits de cours ou moins par trimestre. Dès qu'une personne a plus de six crédits durant un trimestre, elle sera considérée à temps complet. Une personne étudiante inscrite dans un profil avec mémoire (avec ou sans stage) est automatiquement considérée à temps complet. Le Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec permet aux personnes étudiantes dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre des études à temps complet. L'une des conditions d'admissibilité est d'être aux études à temps complet. Par conséquent, vous devrez suivre plus de six crédits de cours par trimestre afin d'être admissible à cette source de financement si vous êtes admis·e·s dans le profil sans mémoire.

À l'UQO, la durée maximale des études de 2<sup>e</sup> cycle est de neuf trimestres à temps complet (ce qui veut dire trois ans sans absence) ou de 15 trimestres à temps partiel (ce qui veut dire cinq ans sans absence)<sup>2</sup>. Notons toutefois que le cheminement régulier à temps complet est basé sur un cursus de deux ans pour les trois profils de la maîtrise en psychoéducation. Autrement dit, vous avez trois ans pour terminer vos études, mais le cheminement régulier proposé est sur deux ans afin que vous ayez suffisamment de crédits de cours par session pour être considéré·e·s à temps complet (ce qui peut avoir un impact sur vos prêts et bourses). Les personnes qui suivent le cheminement régulier à temps complet pour le profil stage terminent généralement dans les deux ans. La 3<sup>e</sup> année concerne surtout les personnes aux profils avec mémoire et avec mémoire et stage, où le délai avant le dépôt final du mémoire peut parfois dépasser deux ans. Vous êtes fortement encouragé·e·s à suivre le cheminement régulier sur deux ans afin d'éviter tout délai dans vos études.

Des cheminements réguliers à temps partiel sur trois et quatre ans sont également proposés pour le profil avec stage dans les pages suivantes. Pour le profil avec mémoire et avec stage et le profil avec mémoire, veuillez communiquer avec la personne responsable de programme pour un cheminement à temps partiel.

### 2.2. Description des trois profils et des cheminements

Il existe trois profils à la maîtrise, chacun comprenant 45 crédits (voir tableau 1) : le profil avec stage (programme 2033), le profil avec mémoire (profil 2034) et le profil avec mémoire et stage (programme 2035).

---

<sup>2</sup> Voir la section 2.3.1 pour les possibilités d'absence durant vos études.

**Tableau 1. Répartition des crédits selon les trois profils**

Cours à suivre	Profil avec stage	Profil avec mémoire	Profil avec mémoire et stage
Cours obligatoires (3 crédits / cours)	5 cours	5 cours	4 cours
Cours optionnels (3 crédits / cours)	3 cours	2 cours	
PSE7333 Séminaire de projet d'innovation (3 crédits)	√		
PSE7293 Séminaire de recherche (3 crédits)		√	√
PSE7012 Stage (12 crédits)	√		√
PSE7026 Rapport de projet d'innovation (6 crédits)	√		
PSE7121 (21 crédits) ou PSE7018 (18 crédits) Mémoire		√	√

### 2.2.1. Profil avec stage (programme 2033)

Donnant accès à l'OPPQ, ce profil est conçu pour les personnes étudiantes qui souhaitent consolider leurs compétences professionnelles en intervention directe auprès de personnes ayant des difficultés d'adaptation psychosociale. Vous procéderez à l'élaboration, à la mise en place ou à l'évaluation d'une intervention liée aux problématiques rencontrées dans le milieu de stage, appelé le projet d'innovation. Les problématiques étudiées pourront être en lien, par exemple, avec le milieu scolaire, l'enfant et sa famille, la délinquance, la déficience intellectuelle, le trouble du spectre de l'autisme, la santé mentale, le vieillissement et la dépendance. Grâce à votre stage d'intervention et à la rédaction de votre rapport de projet d'innovation, vous développerez votre expertise professionnelle et aurez une meilleure compréhension de la pratique de la psychoéducation. Vous trouverez davantage d'informations sur ce profil ici : <https://etudier.uqo.ca/programmes/2033>. Le cheminement régulier à temps complet se déroule sur deux ans (voir tableau 2). Il est également possible d'avoir un cheminement à temps partiel sur trois ou quatre ans (voir tableaux 3 et 4).

**Tableau 2. Cheminement régulier à temps complet sur deux ans pour le profil avec stage**

Année	Trimestre		
	Automne	Hiver	Été
1 <sup>re</sup> année	<b>PSE7063</b> Gestion des équipes et des milieux d'intervention  <b>PSE7073</b> Éthique et pratique professionnelle  <b>PSE7343</b> Évaluation psychoéducative et instruments de mesure  [Total = 9 crédits]	<b>PSE7353</b> Évaluation de programmes d'intervention + <b>2 cours optionnels</b>  [Total = 9 crédits]	<b>PSE7333</b> Séminaire de projet d'innovation + <b>1 cours optionnel</b>  [Total = 6 crédits]
	<b>PSE7012</b> Stage  <b>PSE7253</b> Évaluation et bilan clinique  <b>PSE7026</b> Rapport de projet d'innovation  [Total = 12 crédits]		
2 <sup>e</sup> année		[Total = 9 crédits]	[Total = 0 crédit]

**Tableau 3. Cheminement régulier à temps partiel sur trois ans pour le profil avec stage**

Année	Trimestre		
	Automne	Hiver	Été
1 <sup>re</sup> année	<b>PSE7073</b> Éthique et pratique professionnelle	<b>PSE7353</b> Évaluation de programmes d'intervention + <b>1 cours optionnel</b>	<b>1 cours optionnel</b>
	<b>PSE7343</b> Évaluation psychoéducative et instruments de mesure		
	[Total = 6 crédits]	[Total = 6 crédits]	[Total = 3 crédits]
2 <sup>e</sup> année	<b>PSE7063</b> Gestion des équipes et des milieux d'intervention	<b>1 cours optionnel</b>	<b>PSE7333</b> Séminaire de projet d'innovation
	[Total = 3 crédits]	[Total = 3 crédits]	[Total = 3 crédits]
3 <sup>e</sup> année	<b>PSE7012</b> Stage		
		<b>PSE7253</b> Évaluation et bilan clinique <sup>3</sup>	
		<b>PSE7026</b> Rapport de projet d'innovation	
	[Total = 12 crédits]	[Total = 9 crédits]	[Total = 0 crédit]

**Tableau 4. Cheminement régulier à temps partiel sur quatre ans pour le profil avec stage**

Année	Trimestre		
	Automne	Hiver	Été
1 <sup>re</sup> année	<b>PSE7343</b> Évaluation psychoéducative et instruments de mesure	<b>PSE7353</b> Évaluation de programmes d'intervention	<b>1 cours optionnel</b>
	[Total = 3 crédits]	[Total = 3 crédits]	[Total = 3 crédits]
2 <sup>e</sup> année	<b>PSE7073</b> Éthique et pratique professionnelle	<b>1 cours optionnel</b>	<b>1 cours optionnel</b>
	[Total = 3 crédits]	[Total = 3 crédits]	[Total = 3 crédits]
3 <sup>e</sup> année	<b>PSE 7063</b> Gestion des équipes et des milieux d'intervention	Absence faute d'activités offertes	<b>PSE7333</b> Séminaire de projet d'innovation
	[Total = 3 crédits]	[Total = 0 crédit]	[Total = 3 crédits]
4 <sup>e</sup> année	<b>PSE7012</b> Stage		
		<b>PSE7253</b> Évaluation et bilan clinique <sup>3</sup>	
		<b>PSE7026</b> Rapport de projet d'innovation	
	[Total = 12 crédits]	[Total = 9 crédits]	[Total = 0 crédit]

<sup>3</sup> Ce cours peut être exceptionnellement suivi lors de l'année précédant le stage, sous approbation de la personne responsable de programme.

### 2.2.2. Profil avec mémoire (programme 2034)

Ce profil ne donne pas accès à l'OPPQ. Il s'adresse aux personnes étudiantes qui veulent développer leurs habiletés de recherche et contribuer à l'avancement des connaissances dans le champ de l'inadaptation psychosociale. Vous apprendrez à utiliser des techniques de recension des écrits, des instruments de collecte de données et des outils d'analyse selon la problématique étudiée. Vous approfondirez plus particulièrement vos connaissances des diverses méthodes de recherches quantitatives et qualitatives. Vous mettrez en pratique vos aptitudes de communication scientifique ainsi que votre maîtrise de l'instrumentation et des méthodologies lors de la rédaction d'un mémoire sur une problématique spécifique liée au champ de l'adaptation ou l'inadaptation psychosociale. Vous trouverez davantage d'informations sur ce profil ici : <https://etudier.uqo.ca/programmes/2034>. Le cheminement régulier à temps complet se déroule sur deux ans (voir tableau 5), avec l'option de faire le dépôt initial du mémoire au plus tard à la fin de la session d'hiver de la 3<sup>e</sup> année.

**Tableau 5. Cheminement régulier à temps complet sur deux ans pour le profil avec mémoire<sup>4</sup>**

Année	Trimestre		
	Automne	Hiver	Été
1 <sup>re</sup> année	<b>PSE7073</b> Éthique et pratique professionnelle	<b>PSE7353</b> Évaluation de programmes d'intervention	<b>1 cours optionnel</b>
	<b>PSE7343</b> Évaluation psychoéducative et instruments de mesure	<b>PSE7293</b> Séminaire de recherche	
2 <sup>e</sup> année	<b>PSE7303</b> Méthode de recherche quantitative	<b>PSE7323</b> Méthode de recherche qualitative + <b>1 cours optionnel</b>	<b>PSE7121</b> Mémoire

### 2.2.3. Profil avec mémoire et stage (programme 2035)

Ce profil est destiné aux personnes étudiantes qui veulent à la fois développer leurs aptitudes de recherche et renforcer leur expertise professionnelle. Vous perfectionnerez votre utilisation des techniques de recherche, de recension des écrits et de collecte de données. Durant votre stage, vous développerez vos capacités à élaborer, à mettre en place ou à évaluer une intervention auprès d'individus présentant des problématiques rencontrées dans le milieu de stage, comme le milieu scolaire, l'enfance et la famille, la délinquance, la déficience intellectuelle, le trouble du spectre de l'autisme, la santé mentale, le vieillissement et la dépendance. Vous développerez vos connaissances sur les différentes étapes de la démarche de recherche scientifique lors de la réalisation d'un mémoire sur une problématique en lien avec l'adaptation ou l'inadaptation psychosociale. Ce profil donne accès à l'OPPQ. Vous trouverez davantage d'informations sur ce profil ici : <https://etudier.uqo.ca/programmes/2035>. Le cheminement régulier à temps complet se déroule sur deux ans (voir tableau 6), avec l'option de faire le dépôt initial du mémoire au plus tard à la fin de la session d'hiver de la 3<sup>e</sup> année.

<sup>4</sup> Une personne étudiante inscrite dans un profil avec mémoire (avec ou sans stage) est automatiquement considérée à temps complet.

**Tableau 6. Cheminement régulier à temps complet sur deux ans pour le profil avec mémoire et stage<sup>4</sup>**

Année	Trimestre		
	Automne	Hiver	Été
1 <sup>re</sup> année	<b>PSE7063</b> Gestion des équipes et des milieux d'intervention  <b>PSE7073</b> Éthique et pratique professionnelle	<b>PSE7353</b> Évaluation de programmes d'intervention	
	<b>PSE7343</b> Évaluation psychoéducative et instruments de mesure	<b>PSE7293</b> Séminaire de recherche	
2 <sup>e</sup> année	<b>PSE7012</b> Stage		<b>PSE7018</b> Mémoire
	(PSE7253) (Évaluation et bilan clinique) <sup>5</sup>		

### 2.3. Questions fréquemment posées en lien avec le déroulement des études

Plusieurs questions sont fréquemment posées par les personnes étudiantes à la maîtrise en psychoéducation concernant le déroulement de leurs études. Ces questions et leurs réponses sont présentées dans les prochaines pages.

#### 2.3.1. Dois-je m'inscrire tous les trimestres ?

L'inscription à au moins une activité de scolarité ou de recherche chaque trimestre (même aux trimestres d'été) est obligatoire. Si cette condition ne peut être remplie, vous devez demander une autorisation d'absence autorisée (veuillez communiquer avec l'ASAGE à cet effet). L'absence autorisée est accordée pour cause de maladie avec un certificat médical (personne étudiante ou sa famille immédiate), pour des congés parentaux ainsi que pour des motifs sérieux liés aux obligations professionnelles ou toute situation exceptionnelle dûment justifiée. Cette demande sera évaluée par la personne responsable de programme. La période d'absence autorisée n'entre pas dans le calcul de la durée du programme ni dans les délais imposés par les conditions particulières. La conséquence de ne pas s'inscrire tous les trimestres est l'exclusion du programme.

#### 2.3.2. Quand dois-je m'inscrire à mes cours et comment ?

Vous devez vous inscrire à vos cours avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire (veuillez consulter le site internet de l'UQO à cet effet pour connaître les dates). Vous pourrez toujours vous inscrire après cette date sous certaines conditions et des frais s'appliqueront (veuillez contacter l'ASAGE à cet effet). Tous vos cours doivent être suivis sur le campus où vous avez été admis·e·s. Vous pouvez vous inscrire à partir de votre compte étudiant.

<sup>5</sup> Ce cours n'est pas obligatoire pour le profil avec mémoire et stage. Il est toutefois fortement recommandé.

Cependant, pour certains cours, vous ne pourrez pas vous inscrire par vous-même ou encore, il serait préférable que ce soit l'ASAGE qui vous inscrive afin que cette personne puisse valider avec vous les prérequis nécessaires.

- **PSE7012** Stage (profil avec stage et profil avec mémoire et stage)
  - Vous pouvez vous inscrire à ce cours par vous-même. Toutefois, il est préférable que vous demandiez à l'ASAGE de vous inscrire.
- **RECHER** Rédaction mémoire (profil avec mémoire et profil avec mémoire et stage)
  - Une fois votre scolarité terminée et avant le dépôt initial de votre mémoire, considérant que vous devez être inscrit-e chaque trimestre, vous devez demander à l'ASAGE de vous inscrire en RECHER (voir point 5.2.5).
- **PSE7121** Mémoire (profil avec mémoire) et **PSE7018** Mémoire (profil avec mémoire et stage)
  - L'inscription à ce cours se fait par l'ASAGE lors du dépôt final de votre mémoire. Vous n'avez rien à faire.

### ***2.3.3. Quels sont les cours préalables au stage (PSE7012) ?***

Il est à noter que certains cours sont préalables au stage pour les profils avec stage et avec mémoire et stage. Ces cours doivent donc être complétés et réussis avant l'inscription au stage. Il s'agit des cours :

- **PSE7343** Évaluation psychoéducative et instruments de mesure
- **PSE7073** Éthique et pratique professionnelle
- **PSE7353** Évaluation de programmes d'intervention
- **PSE7333** Séminaire de projet d'innovation (profil stage)<sup>6</sup>

### ***2.3.4. Qui décide des cours optionnels qui sont mis à l'horaire ?***

Les deux responsables de programme décident ensemble des cours optionnels mis à l'horaire aux trimestres d'hiver et d'été. Ce choix est fait au début du mois de janvier pour l'année qui suit (mai à avril). Par conséquent, à l'automne de votre 1<sup>re</sup> année, vous serez en mesure de voir quels cours optionnels seront à l'horaire pour l'hiver suivant, mais pas pour l'été. L'information sera accessible seulement vers la mi-session d'hiver. Il est toujours possible de communiquer avec la personne responsable de programme pour obtenir davantage d'informations.

### ***2.3.5. Dois-je maintenir une moyenne minimale à la maîtrise ?***

Oui. La note de passage dans un cours aux études supérieures est de C (2,0/4,3). Cependant, après avoir réussi neuf crédits (trois cours), vous devez maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,5, sinon vous serez exclu·e·s du programme. Si vous avez une moyenne cumulative inférieure à 3,0, mais supérieure à 2,5, des conditions particulières dans la poursuite de vos études peuvent vous être imposées (une forme de tutelle) par la personne responsable de programme afin de favoriser votre progression dans votre programme.

---

<sup>6</sup> Ce cours doit absolument être suivi au trimestre d'été précédant le début du stage.

### ***2.3.6. Est-ce qu'un changement de profil est possible ?***

Un changement entre les profils avec stage et avec mémoire et stage est possible. Toutefois, vous devez aviser la personne responsable de programme avant la fin de votre premier trimestre de cours. Vous pourrez ainsi poursuivre officiellement avec le cheminement du nouveau profil et vous devrez refaire une demande d'admission pour l'automne suivant afin d'actualiser ce changement de profil. De cette façon, vous pourrez suivre le cheminement régulier de deux ans. Un changement de profil plus tardif entraînera un délai supplémentaire dans vos études. Un changement des profils avec stage et avec mémoire et stage vers le profil avec mémoire est également possible, mais pas l'inverse.

### ***2.3.7. Est-ce que je peux avoir une prolongation de la durée maximale de mes études ?***

Peu importe le profil et le statut (temps complet ou partiel), vous devez compléter votre programme d'études à l'intérieur de la durée maximale prévue (neuf ou 15 trimestres), sinon vous serez exclu-e du programme. Si vous n'avez pas complété votre programme d'études à l'intérieur de la durée maximale prévue, vous pouvez demander une prolongation de cette durée maximale. Vous devez déposer votre demande au plus tard un mois avant la fin de votre avant-dernier trimestre. Par exemple, une personne à temps complet et qui n'a pas eu d'absence autorisée devrait faire sa demande de prolongation avant la fin du mois de mars de sa 3<sup>e</sup> année.

Pour faire une demande de prolongation, vous devez écrire à la personne responsable de programme en fournissant les documents suivants (les lettres peuvent être des courriels) : 1) une lettre où on retrouve le mois et l'année où vous pensez terminer vos études et une explication des circonstances qui font que vous avez besoin de cette prolongation, 2) une lettre de votre directeur-trice stipulant qu'il ou elle est en accord avec cette demande et qui confirme la date prévue du dépôt de votre mémoire, et 3) vos évaluations trimestrielles depuis le début de votre maîtrise. Les deux derniers points ne concernent que les personnes étudiantes inscrites aux profils avec mémoire et avec mémoire et stage.

### ***2.3.8. Quelles sont les caractéristiques du stage de maîtrise en psychoéducation ?***

Le stage à la maîtrise en psychoéducation est un stage d'au moins 540 heures se déroulant aux trimestres d'automne et d'hiver de la deuxième année (si vous suivez le cheminement régulier sur deux ans). Cela correspond à environ 21 heures de stage par semaine pendant huit mois, réparties entre des périodes de contact direct avec la clientèle et de contact indirect. Vous serez jumelé-e dans votre milieu à un-e psychoéducateur-trice (appelé-e professionnel-le-partenaire) membre de l'OPPQ. En plus des heures réalisées dans votre milieu de stage, le stage s'accompagne d'une supervision de groupe à l'UQO (trois heures aux deux semaines). Cette supervision est réalisée par une personne chargée de cours ou un-e professeur-e membre de l'OPPQ. Le stage n'est pas rémunéré, mais vous avez accès à une bourse pour votre stage (de plus amples informations seront données par la personne coordonnatrice de stage).

Vous êtes invité-e à consulter les politiques et directives suivantes en lien avec les stages :

- *Grossesse pendant votre stage* : voir Annexe 1
- *Stage dans votre milieu de travail* : voir Annexe 2

### ***2.3.9. Comment dois-je faire pour identifier mon milieu de stage ?***

Au plus tard en janvier de l'année où vous débuterez votre stage, la personne coordonnatrice de stage communiquera avec vous pour entamer les démarches de votre placement de stage. Vous êtes fortement invité·e à réfléchir et à identifier le type de milieux qui vous intéresse dès votre entrée à la maîtrise. Toutefois, avant d'entreprendre toutes démarches ou sollicitation auprès de ces milieux, veuillez communiquer avec la personne coordonnatrice de stage pour établir avec celle-ci la stratégie à déployer pour votre placement de stage. En aucun temps vous ne devez solliciter un milieu pour votre stage sans l'accord de la personne coordonnatrice de stage.

### ***2.3.10. Comment dois-je sélectionner mon·ma professeur·e-expert·e (profil avec stage) ?***

Dans le cadre du profil avec stage, en plus de votre professionnel·le-partenaire et de votre superviseur·e de stage, vous serez jumelé·e avec un·e professeur·e du département qui agira à titre de professeur·e-expert·e pour la réalisation de votre projet d'innovation. Le jumelage a lieu à la fin du processus de placement de stage, une fois tous les milieux de stage confirmés (fin avril). Le jumelage se fait par la personne responsable de programme, en collaboration avec la personne coordonnatrice de stage, en fonction des clientèles des milieux de stage et de l'expertise et de la disponibilité des professeurs·es. Vous ne pouvez donc pas choisir votre professeur·e-expert·e.

### 3. Rôles et responsabilités de divers acteurs

Cette section décrit les rôles et responsabilités des acteurs dans le cadre plus spécifique du projet d'innovation ou du mémoire.

#### 3.1. Projet d'innovation – Profil avec stage (2033)

Pour le profil avec stage, trois acteur·trice·s partagent des responsabilités dans le cadre du projet d'innovation, soit la personne étudiante, le·la professeur·e expert·e et la personne responsable de programme.

##### 3.1.1. *Personne étudiante*

La personne admise au programme de maîtrise en psychoéducation est responsable de son cheminement académique, de ses objectifs d'apprentissage et des modalités de réalisation de son projet d'innovation. Sous la supervision de son·sa professeur·e-expert·e, la personne étudiante a la responsabilité de produire un rapport portant sur l'élaboration, la réalisation et l'évaluation d'un projet d'innovation en s'assurant de respecter les différentes échéances. Dans la planification de ce projet, la personne étudiante doit s'arrimer avec les besoins du milieu de stage.

Elle doit notamment consulter son·sa professeur·e-expert·e tout au long de la création, de la planification, de la réalisation et de la rédaction de son projet d'innovation, afin d'obtenir de la rétroaction.

##### 3.1.2. *Professeur·e-expert·e*

Le·la professeur·e-expert·e est impliqué·e dans toutes les étapes du projet d'innovation, de sa planification à la production du rapport, en passant par la collecte de données et l'analyse des résultats. Le·la professeur·e-expert·e qui encadre la personne étudiante doit respecter les principes, objectifs et orientations du programme de maîtrise en psychoéducation. Cette personne convient avec la personne étudiante des conditions de son encadrement durant la réalisation de son projet d'innovation. Elle aide la personne étudiante à définir son projet d'innovation (dans le cadre du cours PSE7333 Séminaire de projet d'innovation), la supervise dans la planification et la réalisation de celui-ci (dans le cadre du cours PSE7012 Stage), ainsi que la rédaction de son rapport (dans le cadre du cours PSE7026 Rapport de projet d'innovation). Elle est également responsable de coordonner le dépôt final du rapport portant sur le projet d'innovation.

Elle doit notamment :

- Superviser la personne étudiante lors du séminaire de projet d'innovation;
- Encadrer la personne étudiante à toutes les étapes de la réalisation de son projet;
- Approuver la version finale du rapport portant sur le projet d'innovation;
- Inscrire la note du rapport final dans Gesta ou demander le bordereau de note à l'ASAGE et le compléter.

##### 3.1.3. *La personne responsable de programme*

La personne responsable de programme, en collaboration avec l'ASAGE, veille à l'application des normes et échéanciers qui concernent le programme et les personnes étudiantes.

Elle doit notamment :

- En collaboration avec la personne coordonnatrice de stage, procéder au jumelage des professeurs-es-experts-es et des personnes étudiantes;
- Organiser les deux présentations (novembre et avril) des projets d'innovation par les personnes étudiantes.

### **3.2. Mémoire – Profil avec mémoire (2034) et avec mémoire et stage (2035)**

Pour les profils avec mémoire (avec ou sans stage), trois acteur·trice·s partagent des responsabilités, soit la personne étudiante, le·la directeur·trice du mémoire (et co-directeur·trice, s'il y a lieu) et la personne responsable de programme.

#### **3.2.1. Personne étudiante**

Sous la supervision du·de la directeur·trice de recherche, la personne étudiante a la responsabilité d'élaborer son projet de recherche, de rédiger et déposer un mémoire en vue de l'évaluation terminale de ses études de maîtrise et de l'attribution de son diplôme.

Elle doit notamment :

- *Au début du programme*
  - Faire signer le formulaire de nomination du·de la directeur·trice de recherche par son·sa directeur·trice de recherche et le faire parvenir par courriel à l'ASAGE avant la fin du deuxième trimestre pour obtenir l'approbation de la personne responsable de programme (voir point 5.2.1).
- *En cours de programme*
  - Faire remplir l'évaluation trimestrielle à la fin de chaque trimestre par son·sa directeur·trice de recherche et la remettre à l'ASAGE;
  - Consulter son·sa directeur·trice de recherche tout au long de la réalisation de sa recherche et de la rédaction de son mémoire afin d'obtenir de la rétroaction.
- *Au moment du dépôt initial du mémoire*
  - Envoyer par courriel, un fichier Word et un fichier PDF de son mémoire à l'ASAGE, accompagnés des documents requis (voir point 5.2.7).

#### **3.2.2. Directeur·trice de recherche**

Le·la directeur·trice qui encadre la personne étudiante doit respecter les principes, objectifs et orientations du programme de maîtrise en psychoéducation. Cette personne l'aide à définir son projet de recherche, favorise l'intégration de ses apprentissages et l'assiste dans la formulation de ses objectifs de recherche. Elle la guide dans le choix des paramètres méthodologiques de sa recherche, des stratégies d'analyse et d'interprétation des résultats. Elle supervise également la personne étudiante dans la planification, la réalisation, ainsi que la rédaction du mémoire. Elle convient avec la personne étudiante des conditions de son encadrement durant la réalisation de son projet de recherche. Elle procède à l'évaluation trimestrielle de la personne étudiante, supervise le processus d'évaluation du mémoire et coordonne le dépôt final du mémoire.

Elle doit notamment :

- *Au début du programme*
  - Remplir et signer le formulaire de nomination du·de la directeur·trice de recherche;

- Aider la personne étudiante à définir son sujet et approuver le sujet de recherche.
- *En cours de programme*
  - Guider la personne étudiante dans l'élaboration de sa problématique de recherche, ses choix méthodologiques, ses stratégies analytiques et dans la rédaction du mémoire;
  - Faire l'évaluation trimestrielle de la personne étudiante.
- *Avant le dépôt initial du mémoire*
  - Préparer la nomination du jury d'évaluation et le faire approuver par la personne responsable de programme.
  - Autoriser le dépôt du mémoire et remplir le formulaire de dépôt initial du mémoire.
- *Après le dépôt initial du mémoire*
  - Rencontrer la personne étudiante à la suite de la décision du jury pour discuter des prochaines étapes et des délais;
  - Accompagner la personne étudiante dans la réponse aux demandes de corrections du jury en prévision du dépôt final;
  - Autoriser le dépôt final du mémoire;
  - Signer le bordereau de note envoyé par l'ASAGE.

### **3.2.3. Codirecteur·trice de recherche (s'il y a lieu)**

Dans certaines situations, il peut être pertinent d'identifier un·e codirecteur·trice de mémoire en regard d'une expertise complémentaire quant à la problématique ou la méthodologie. Cette personne peut être à l'extérieur du Département de psychoéducation et de psychologie et même de l'UQO<sup>7</sup>. Cette personne peut être nommée ultérieurement à la nomination du·de la directeur·trice. Les formulaires devront être signés à la fois par le·la directeur·trice et le·la codirecteur·trice. Le·la codirecteur·trice aide à l'encadrement de la personne étudiante dans le respect des principes, objectifs et orientations du programme de maîtrise en psychoéducation. Cette personne assiste le·la directeur·trice dans la supervision de la personne étudiante, dans la planification et la réalisation de son projet de recherche ainsi que la rédaction du mémoire. Cette implication peut varier selon les situations. Par exemple, il y a des codirections 50/50 ou bien 80/20. Le fonctionnement sera discuté avec le·la directeur·trice et le·la codirecteur·trice.

### **3.2.4. La personne responsable de programme**

La personne responsable de programme veille à l'application des normes et des échéanciers qui concernent le programme et les personnes étudiantes.

Elle doit notamment :

- *Au début du programme*
  - Approuver la nomination du·de la directeur·trice de recherche;
  - Approuver le sujet de recherche.
- *En cours de programme*
  - Approuver les évaluations trimestrielles de la personne étudiante.
- *Avant le dépôt initial du mémoire*
  - Approuver la nomination du jury d'évaluation.

---

<sup>7</sup> Pour les personnes à l'extérieur de l'UQO, une demande d'habilitation à la codirection de mémoire devra être déposée et approuvée (<https://uqo.ca/docs/17433>).

#### 4. Projet d'innovation et activités qui en découlent

Le projet d'innovation qui est réalisé dans le cadre du stage de maîtrise en psychoéducation consiste en : 1) l'élaboration et/ou 2) la mise en place, et/ou 3) l'évaluation d'une intervention pertinente au développement des connaissances et des pratiques professionnelles en psychoéducation. La réalisation du projet d'innovation s'inscrit dans un processus qui touche trois activités du programme :

- **Séminaire de projet d'innovation** (PSE7333) : Identification des besoins du milieu, documentation et élaboration d'un projet d'innovation;
- **Stage d'intervention** (PSE7012) : Réalisation et évaluation du projet d'innovation;
- **Rapport de projet d'innovation** (PSE7026) : Production du rapport portant sur le projet d'innovation.

Le Tableau 8 résume les démarches à suivre en lien avec le projet d'innovation tout au long de la formation pratique. Il est à noter que, comparativement au mémoire et au projet de recherche qui l'accompagne, vous n'avez pas besoin d'obtenir un certificat éthique de la part du Comité d'éthique de la recherche de l'UQO pour votre projet d'innovation<sup>8</sup>.

**Tableau 8 – Démarches à suivre en lien avec le projet d'innovation selon le cheminement régulier à temps complet sur deux ans**

Cheminement et procédures administratives	Échéancier	Personnes impliquées
<b>Trimestre d'hiver (Année 1)</b>		
Identification du milieu de stage	Au cours du trimestre d'hiver avant le stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Personne coordonnatrice de stage</li> </ul>
Inscription au cours PSE7333 Séminaire de projet d'innovation	Au trimestre d'hiver, durant la période d'inscription pour le trimestre d'été	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> </ul>
Jumelage de la personne étudiante avec un·e professeur·e expert·e du département (voir point 2.3.10)	À la fin du trimestre d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne coordonnatrice de stage</li> <li>• Responsable de programme</li> </ul>

<sup>8</sup> Selon l'article 2.5 de l'Énoncé de politique des trois conseils (2018), les « études consacrées à l'assurance de la qualité et à l'amélioration de la qualité, les activités d'évaluation de programmes et les évaluations de rendement, ou encore les examens habituellement administrés à des personnes dans le contexte de programmes d'enseignement, s'ils servent exclusivement à des fins d'évaluation, de gestion ou d'amélioration, ne constituent pas de la recherche au sens de la Politique et ne relèvent donc pas de la compétence des CER [Comités d'éthiques de la recherche]. ». Toutefois, s'il est prévu que les données colligées dans le cadre du projet d'innovation soient utilisées à des fins de recherche et qu'une diffusion des résultats à l'extérieur de l'organisme où a lieu le stage est prévue (ex. congrès, articles scientifiques), il faudra obtenir un certificat d'éthique de l'UQO (et de l'organisme dans lequel se déroule cette collecte de données, si applicable).

<b>Cheminement et procédures administratives</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Personnes impliquées</b>
<b>Trimestre d'été (Année 1)</b>		
Suivre le cours PSE7333 Séminaire de projet d'innovation (voir point 4.1)	Trimestre d'été	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Professeur.e-expert.e</li> </ul>
Rencontre(s) avec le·la professionnel·le partenaire (ou un responsable) dans le milieu de stage pour préciser les besoins concernant le projet d'innovation	Au début du trimestre d'été	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Professionnel·le partenaire</li> </ul>
Inscription au cours PSE7012 Stage d'intervention pour les trimestres d'automne et d'hiver	Au trimestre d'été, durant la période d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• ASAGE</li> </ul>
<b>Trimestre d'automne (Année 2)</b>		
Réaliser son stage (PSE7012 Stage d'intervention – voir point 4.2)	Trimestres d'automne et d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Superviseur·e de stage</li> <li>• Professionnel·le-partenaire</li> </ul>
Présentation de la version préliminaire du projet d'innovation (voir point 4.2.1)	Novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Professeur·e-expert·e</li> <li>• Responsable de programme</li> </ul>
Inscription au cours PSE7253 Évaluation et bilan clinique	Au trimestre d'automne, durant la période d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> </ul>
Inscription au cours PSE7026 Rapport de projet d'innovation	Au trimestre d'automne, durant la période d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> </ul>
<b>Trimestre d'hiver (Année 2)</b>		
Réaliser son stage (PSE7012 Stage d'intervention)	Trimestres d'automne et d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Superviseur·e de stage</li> <li>• Professionnel·le-partenaire</li> </ul>
Suivre le cours PSE7253 Évaluation et bilan clinique	Trimestre d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> </ul>
Présentation de la version finale du projet d'innovation (voir 4.2.1)	Avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Professeur·e expert·e</li> <li>• Responsable de programme</li> </ul>
<b>Trimestre d'été (Année 2)</b>		
Rédaction du rapport portant sur le projet d'innovation (voir point 4.3)	Au cours du trimestre été (date à convenir avec le·la professeur.e expert.e)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Professeur·e expert·e</li> </ul>

#### **4.1. Séminaire de projet d'innovation (PSE7333)**

L'activité Séminaire de projet d'innovation (PSE7333) dispensée avant le stage vise à aider la personne étudiante à mieux connaître la problématique sur laquelle portera son stage et à préciser son projet d'innovation pour qu'il s'arrime aux besoins du milieu de stage, tout en tenant compte des connaissances scientifiques disponibles dans son domaine.

Il s'agit d'une activité réalisée sous la forme de supervisions individuelles (ou en petit groupe) visant à mettre en pratique les habiletés d'identification d'une clientèle et d'une problématique, de recension des pratiques probantes et prometteuses et d'analyse intégrative des écrits dans le but d'élaborer le processus d'implantation d'une innovation psychoéducative. Ce cours permettra de préciser le ou les besoins du milieu, le cadre théorique et les pratiques probantes et prometteuses relatifs au besoin, à la clientèle et à la problématique identifiés. Le tout repose sur une démarche scientifique rigoureuse et contribue à peaufiner les capacités de rédaction scientifique appliquées de la personne étudiante.

Ainsi, à la fin de la séquence d'activités, la personne étudiante aura précisé une problématique et une clientèle. Elle aura exploré les solutions pertinentes pour l'élaboration préliminaire du projet d'innovation qui sera implanté dans le cadre de son stage. Elle sera capable de communiquer son projet avec ses pairs et d'en analyser les enjeux et les retombées sur le milieu d'intervention, ainsi que sur le développement de sa pratique professionnelle. La personne étudiante maîtrisera les techniques de recension et d'analyse des écrits ainsi que les éléments nécessaires à la rédaction de son rapport.

#### **4.1.1. Travaux exigés**

La personne étudiante devra démontrer une capacité de synthèse et d'analyse, un esprit critique et une rigueur scientifique pour répondre aux exigences du cours. L'atteinte des objectifs dans le cadre du Séminaire de projet d'innovation est évaluée par les productions suivantes :

<b>Travaux</b>	<b>Contenu</b>	<b>Pondération</b>
<b>Travail # 1</b> Besoins, problématique et clientèle	<b>Recension des écrits en lien avec une problématique et une clientèle ciblée à la suite d'une évaluation des besoins</b>  En s'appuyant sur une évaluation des besoins et sur une recension des écrits, définir la problématique et identifier les facteurs de risque et de protection associés.	50 %
<b>Travail # 2</b> Intervention et implantation	<b>Recension des écrits se rapportant aux interventions ou programmes d'intervention probants et prometteurs</b>  Identifier les programmes et les interventions probants et prometteurs en lien avec la problématique et la clientèle ciblées, tout en s'intéressant à leurs critères d'efficacité et à leurs caractéristiques. Après avoir documenté les obstacles et les éléments facilitants propres au milieu, se positionner quant à la faisabilité de l'implantation d'une innovation psychoéducative dans le milieu de stage.	50 %

Les dates de remise des travaux sont déterminées par le-la professeur·e expert.e au moment de la remise du plan de cours. Toutefois, notez bien que tous les travaux devront être terminés avant la mi-août, selon la date du dépôt de transmission des bordereaux de notes.

## 4.2. Stage d'intervention (PSE7012)

Le stage doit favoriser la consolidation des compétences et attitudes professionnelles chez la personne étudiante et le développement des pratiques d'intervention en psychoéducation. Il comporte une présence directe de la personne étudiante dans un milieu de pratique.

Trois crédits sur les 12 crédits de stage seront alloués à la mise en œuvre du projet d'innovation. Le·la professeur·e expert·e sera appelé·e à remettre une note représentant 25 % de la note finale du stage permettant d'apprécier le déroulement du projet d'innovation et la démarche d'évaluation qui y est associée, notamment à partir de deux présentations effectuées par la personne étudiante.

### 4.2.1. Présentations du projet d'innovation

La **première présentation du projet d'innovation** a généralement lieu en novembre. Chaque personne étudiante devra présenter l'état d'avancement de son projet d'innovation lors d'une rencontre de groupe prévue à cet effet. Cette rencontre, réunissant les personnes étudiantes en stage, est organisée dans le but de s'assurer que le projet d'innovation répond bien aux exigences de la maîtrise, en termes d'ampleur et de pertinence. Cette rencontre regroupera à la fois des professeurs·es experts·es, les personnes étudiantes menant des projets d'innovation, ainsi que la personne responsable de programme. Les superviseurs·es de stage, la personne coordonnatrice de stage ainsi que les professionnels·elles partenaires pourraient aussi être présents. Cette rencontre permettra aux personnes étudiantes de développer une habileté importante à exercer dans le cadre d'une formation de 2<sup>e</sup> cycle, soit celle de justifier leur projet devant les pairs et les membres du panel, tout en faisant preuve d'ouverture à l'égard des critiques constructives.

Les directives reliées à cette présentation sont :

#### Présentation 1

- Description du milieu de stage
- Identification des besoins du milieu, objectifs du projet d'innovation et moyen proposé pour y répondre
- Présentation des données probantes/prometteuses sur lesquelles s'appuie le projet d'innovation
- Planification du projet d'innovation
  - Description des participants·es au projet d'innovation
  - Séquence temporelle des étapes prévues
  - Orientation méthodologique pour l'évaluation du projet d'innovation

La **seconde présentation du projet d'innovation** a généralement lieu en avril. À la fin du trimestre d'hiver, chaque personne étudiante devra présenter son projet d'innovation et son état d'avancement. Cet exercice permettra d'échanger sur les différentes étapes de planification, de mise en place et d'évaluation du projet d'innovation. Il s'agit d'une occasion de partager sur les défis rencontrés et de réfléchir sur les leçons à tirer de cette expérience, éléments qui devront apparaître dans le rapport du projet d'innovation (PSE7026).

Les directives reliées à cette présentation sont :

## Présentation 2

- Rappel du milieu de stage et ses besoins
- Objectifs du projet d'innovation
- Description du projet d'innovation et données probantes/prometteuses sur lesquelles il s'appuie
- Présentation de la mise en œuvre du projet d'innovation
- Présentation de l'évaluation du projet et de ses résultats
- Apport du projet pour la pratique de la psychoéducation
- Bilan synthèse et recommandations
- Conclusion

### 4.3. Rapport de projet d'innovation (PSE7026)

Le cours Rapport de projet d'innovation (PSE7026) se déroule sur deux trimestres (hiver et été) et, par conséquent, le rapport final ne peut pas être déposé au trimestre d'hiver. Ce cours vise essentiellement à produire un rapport professionnel portant sur le projet d'innovation. Ce travail final permettra, d'abord, de rendre compte du rationnel qui sous-tend l'identification du projet d'innovation et des connaissances scientifiques, pratiques et expérientielles sur lesquelles il s'appuie. Le cœur du travail portera ensuite sur la description du projet d'innovation réalisé dans le cadre du stage de maîtrise. Un regard critique et évaluatif devra être porté sur le projet réalisé, afin de dégager les retombées de celui-ci dans le milieu. Par ailleurs, il devra décrire les opérations professionnelles mises à profit dans la réalisation de ce projet. Enfin, la personne étudiante devra également porter un regard évaluatif quant à l'apport de son projet pour la pratique psychoéducative. Le document ainsi produit permettra d'évaluer la capacité de la personne étudiante à rédiger en démontrant un esprit critique et des capacités d'analyse et de synthèse. Cette rigueur professionnelle et scientifique devra apparaître dans toutes les sections du rapport.

Ainsi, à la fin de l'activité, la personne étudiante aura rédigé un rapport substantiel décrivant de façon claire les fondements théoriques et méthodologiques des activités réalisées dans le cadre du stage de maîtrise, ainsi que l'évaluation de celles-ci, le niveau d'atteinte des objectifs visés et la contribution à l'avancement des connaissances et des pratiques d'intervention du milieu dans lequel le stage s'est déroulé.

#### 4.3.1. Plan sommaire du rapport portant sur le projet d'innovation

La personne étudiante est invitée à consulter le *Guide de rédaction en psychoéducation* pour avoir davantage de détails sur les normes de rédaction en vigueur.

## **Page titre**

### **Table des matières**

### **Liste des tableaux et des figures**

### **Remerciements**

## **Résumé du rapport portant sur le projet d'innovation (1 page)**

- Replacer le projet dans son contexte
  - o Brève description du milieu de stage et de la problématique
  - o Identification des objectifs généraux du projet
- Description sommaire de la mise en œuvre du projet et de la démarche d'évaluation
- Résultats les plus importants
- Principales recommandations.

## **Introduction (±1 page)**

### **Identification du/des besoin(s) et moyen proposé (±5 pages)**

- Brève présentation du milieu de stage dans lequel s'est déroulé le projet
- Rappel du/des besoin(s) à l'origine du projet d'innovation
- Introduction du moyen proposé (de quel type d'outil d'innovation s'agit-il ? Quel est son nom ?)
- Justification de la pertinence du moyen proposé en lien avec le mandat du milieu et le champ de compétences du psychoéducateur

### **Description détaillée du projet d'innovation (±10 pages)**

- Objectifs poursuivis par le projet d'innovation et moyens retenus pour atteindre ces objectifs
- Présentation des caractéristiques et du contenu du projet en s'appuyant sur des données probantes (données empiriques et théoriques)

### **Mise en œuvre du projet (±5 pages)**

- Description de la planification du projet (si applicable, selon la structure d'ensemble de Gendreau);
- Description de l'implantation du projet
  - o Organisation et animation des activités du projet
  - o Ajustements effectués
  - o Livrable (ce qui est concrètement livré dans le milieu)

### **Évaluation du projet (±6 pages)**

- Description de la démarche d'évaluation
  - o Présentation des participant·e·s à l'évaluation du projet
  - o Présentation de la procédure
  - o Présentation des outils d'évaluation
- Résultats issus de la démarche d'évaluation
- Degré d'atteinte des objectifs et difficultés rencontrées.

<b>Recommandations (±8 pages)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Forces et limites du projet et des outils d'évaluation</li><li>- Réflexion sur les retombées pour le milieu de pratique</li><li>- Leçons apprises sur le plan de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet</li><li>- L'amélioration du projet (s'il était à refaire ce qui devrait être changé et amélioré)</li><li>- La pérennité du projet, les prochaines étapes projetées, les perspectives et suites attendues dans le milieu</li><li>- Réflexion sur la pratique psychoéducative (personnelle et générale).</li></ul>
<b>Conclusion (±1 page)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Rappeler les objectifs, les résultats à retenir et les recommandations clés.</li></ul>
<b>Références</b>
<b>Annexes</b>

#### **4.3.2. Dépôt final du projet d'innovation**

Une fois que la personne étudiante a effectué les modifications demandées par son·sa professeur·e expert·e, le rapport de projet d'innovation est considéré comme terminé. Le·la professeur·e expert·e entre la note dans Gesta ou communique avec l'ASAGE afin d'obtenir le bordereau de note à compléter. Il n'y a pas de copie du rapport à envoyer à l'ASAGE ou au décanat des études. La personne étudiante a jusqu'à la fin du trimestre d'été pour terminer son rapport de projet d'innovation. Le tout doit toutefois être fait avant la fin juin si la personne étudiante souhaite faire partie de la collation des grades qui aura lieu à l'automne suivant la fin de son stage (sinon elle fera partie de la collation des grades de l'automne suivant).

#### **4.4. Diplomation**

Le processus de diplomation débute après l'obtention de la note du rapport de projet d'innovation (PSE7026) et peut s'échelonner sur plusieurs semaines. Il implique :

- La recommandation pour fins d'études (Bureau du registraire);
- L'approbation (Commission des études);
- La sanction (Assemblée des Gouverneurs) – se fait quatre (4) fois/année.

Il est possible de demander une confirmation de fin d'études à la personne responsable de programme après l'obtention de la note du rapport de projet d'innovation (PSE7026).

L'obtention d'une maîtrise est un accomplissement remarquable, la diplomation est sanctionnée par les plus hautes instances. Toutes nos félicitations !

## 5. Mémoire et activités qui en découlent

Le mémoire est un exposé écrit de travaux effectués dans un domaine de recherche ou d'intervention et constitue l'activité majeure de formation des profils avec mémoire (21 crédits) et avec mémoire et stage (18 crédits). Il est rédigé en français, sauf avec l'autorisation du·de la doyen·ne des études (<https://uqo.ca/docs/35613>) et peut se présenter sous une forme traditionnelle ou par article. Il est nécessaire, pour rédiger un mémoire par article, d'obtenir préalablement l'approbation de la personne responsable de programme.

### 5.1. Plan sommaire du mémoire

Le tableau qui suit présente, à titre indicatif, un plan sommaire qui correspond à un mémoire type sous forme traditionnelle. Chaque mémoire est unique et il est donc de votre responsabilité de discuter avec votre directeur·trice de recherche du plan à privilégier pour votre mémoire. Ces différentes sections et leur contenu sont abordés dans le cadre du séminaire de recherche en psychoéducation (PSE7293). À cet effet, le *Guide de rédaction en psychoéducation* présente les détails relatifs à la présentation du mémoire sous forme traditionnelle et par article (guide à venir).

**Tableau 1 – Proposition de plan sommaire du mémoire sous forme traditionnelle**

<b>Page titre</b> <b>Table des matières</b> <b>Liste de tableaux et de figures</b> <b>Remerciements</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résumé du mémoire<ul style="list-style-type: none"><li>○ Brève présentation des principaux contenus de chacun des chapitres du mémoire (contexte théorique, méthodologie, résultats et discussion)</li></ul></li><li>• Mots clés (généralement de 3 à 5)</li></ul>
<b>Introduction</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de l'objet de recherche et du contexte qui a donné lieu à la recherche.</li></ul>
<b>Chapitre 1 – Problématique de recherche (recension des écrits)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Contexte théorique ou cadre conceptuel</li><li>• Recension des écrits sur la problématique à l'étude<ul style="list-style-type: none"><li>○ Synthèse des connaissances scientifiques qui sous-tend le projet de recherche.</li></ul></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• But et objectifs de la recherche<ul style="list-style-type: none"><li>○ Présentation des objectifs de la recherche et des hypothèses, le cas échéant.</li></ul></li></ul>
<b>Chapitre 2 - Méthodologie</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Description de la procédure de recrutement, de l'échantillon, ainsi que des variables et mesures utilisées.</li><li>• Présentation de la procédure et des analyses prévues pour répondre aux objectifs de la recherche.</li><li>• Réponse aux enjeux éthiques.</li></ul>

<b>Chapitre 3 - Résultats</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des résultats (texte, tableaux et figures)</li> </ul>
<b>Chapitre 4 - Discussion des résultats et recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé et interprétation critique des principaux résultats de la recherche en lien avec la recension des écrits et la méthodologie de la recherche.</li> <li>• Discussion des limites/forces de la recherche.</li> </ul>
<b>Conclusion</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des retombées cliniques et discussion de l'intérêt des résultats de recherche pour l'intervention psychoéducative.</li> </ul>
<b>Liste de références</b>
<b>Annexes</b>

## 5.2. Étapes de la réalisation du mémoire

Le Tableau 9 résume les démarches à suivre en lien avec la rédaction de votre mémoire.

**Tableau 9 – Étapes à suivre en lien avec le mémoire (basé sur le cheminement sur deux ans)**

Étapes	Échéancier	Personnes impliquées
<b>À tous les trimestres</b>		
Évaluation trimestrielle de la recherche ( <a href="https://uqo.ca/docs/35614">https://uqo.ca/docs/35614</a> )	À la fin de chaque trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Directeur·trice de recherche</li> <li>• Personne responsable du programme</li> </ul>
<b>Avant de débiter et jusqu'au dépôt final du mémoire</b>		
Dépôt (et mise à jour) d'une demande de certificat éthique (voir point 5.2.4)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Directeur·trice de recherche</li> <li>• Personne responsable du programme</li> </ul>
<b>Année 1 - Trimestre d'automne</b>		
Inscription au cours PSE7293 Séminaire de recherche	Au trimestre d'automne, durant la période d'inscription pour le trimestre d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• ASAGE</li> </ul>
<b>Année 1 - Trimestre d'hiver</b>		
Suivre le cours PSE7293 Séminaire de recherche (voir point 5.2.3)	Trimestres d'hiver et d'été	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Directeur·trice de recherche</li> </ul>
Nomination officielle du·de la directeur·trice de recherche de recherche (voir point 5.2.1)	Avant le troisième trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Directeur·trice de recherche</li> <li>• Personne responsable du programme</li> </ul>
Approbation du sujet de recherche (voir point 5.2.2)	Avant le troisième trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Directeur·trice de recherche</li> <li>• Personne responsable du programme</li> </ul>

Étapes	Échéancier	Personnes impliquées
<b>Année 1 - Trimestre d'été</b>		
Terminer le cours PSE7293 Séminaire de recherche	Trimestres d'hiver et d'été	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Directeur·trice de recherche</li> </ul>
<b>Année 2 - Trimestre d'hiver</b>		
Demander à être inscrit·e en RECHER au trimestre d'été (voir point 5.2.5)	Au trimestre d'hiver, durant la période d'inscription pour le trimestre d'été	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• ASAGE</li> </ul>
<b>Année 2 - Trimestre d'été et subséquent</b>		
RECHER : poursuivre la rédaction de son mémoire	Trimestre d'été et subséquent jusqu'au dépôt final	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Directeur·trice de recherche</li> </ul>
Demander à être inscrit·e en RECHER au prochain trimestre	Trimestre d'été et subséquent jusqu'au dépôt final	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• ASAGE</li> </ul>
<b>Dépôt initial du mémoire</b>		
Nomination des membres du jury (voir point 5.2.6)	Idéalement quatre semaines avant le dépôt initial du mémoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur·trice de recherche</li> <li>• Responsable de programme</li> </ul>
Dépôt au décanat des études du mémoire (fichiers Word et PDF) (voir 5.2.7)	Au plus tard au mois d'avril de la 3 <sup>e</sup> année	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Directeur·trice de recherche</li> </ul>
<b>Dépôt final du mémoire</b>		
Dépôt au décanat des études de la version finale du mémoire (fichiers Word et PDF) (voir 5.2.9)	2 à 4 mois selon la décision du jury	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne étudiante</li> <li>• Directeur·trice de recherche</li> </ul>

### 5.2.1. Nomination officielle d'un·e directeur·trice de recherche

La personne étudiante est admise au programme de maîtrise en psychoéducation avec une entente de direction avec un·e professeur·e de l'UQO. Elle doit toutefois faire approuver le choix officiel de son·sa directeur·trice de recherche (ainsi que son·sa codirecteur·trice de recherche le cas échéant) au plus tard avant son troisième trimestre d'inscription en remplissant le formulaire approprié (<https://uqo.ca/docs/35611>) et en le faisant parvenir à l'ASAGE.

Lors de changement de direction de recherche, la personne étudiante doit remplir à nouveau le formulaire approprié (<https://uqo.ca/docs/35611>) et le faire parvenir à l'ASAGE. Tout changement de direction de recherche se fait à la suite d'une autorisation de la personne responsable de programme et n'affecte en rien la durée maximale allouée pour compléter son programme.

### 5.2.2. Approbation du sujet de recherche

La personne étudiante doit faire approuver son sujet de recherche en remplissant le formulaire approprié (<https://uqo.ca/docs/10266>) et en obtenant la signature de son·sa directeur·trice de recherche avant de soumettre sa demande à la personne responsable de programme. Une personne étudiante peut, à tout moment, présenter une demande de modification de son sujet de recherche en remplissant à nouveau le formulaire. Le formulaire exige le résumé du projet de recherche et celui-ci doit contenir une description claire des objectifs du projet de recherche, du lieu et du

calendrier de réalisation du projet, de la planification du projet et de la méthode ainsi que des considérations éthiques. L'exclusivité d'un sujet de recherche appartient à la personne étudiante tant qu'elle est inscrite au programme.

### **5.2.3. Inscription au cours PSE7293 Séminaire de recherche**

L'inscription au séminaire de recherche se fait à l'automne de la 1<sup>re</sup> année et le cours est suivi à l'hiver et l'été suivants. À la fin du cours Séminaire de recherche, et sous la supervision de son·sa directeur·trice (et co-directeur·trice s'il y a lieu), la personne étudiante aura élaboré sa problématique de recherche, formulé ses questions de recherche et précisé sa méthodologie. Elle maîtrisera les techniques de recension des écrits et connaîtra différentes méthodes de recherche de même que plusieurs outils de collecte des données et d'analyse pertinents pour l'objet d'étude de son mémoire. C'est généralement avant la fin de ce cours que la personne étudiante dépose sa demande de certification éthique.

### **5.2.4. Certification éthique**

La personne étudiante doit obtenir un certificat d'approbation éthique dans le cadre de son mémoire. Celle-ci doit être obtenue avant le début de la collecte de données ou avant d'avoir accès à ses données (s'il s'agit d'une analyse secondaire de données). Ce certificat doit être renouvelé chaque année par la personne étudiante et doit être valide jusqu'à l'obtention de son diplôme. Dans le cas contraire, le mémoire sera refusé et la personne étudiante se verra attribuer la mention échec pour son mémoire. Il est impossible d'obtenir un certificat éthique après le début d'une collecte de données. La demande de certification éthique se fait via la plateforme Nagano de l'UQO (<https://nagano.uqo.ca/login>).

Il est à noter que pour déposer votre demande de certificat éthique, vous devrez obligatoirement avoir suivi au préalable une formation en éthique de la recherche (<http://eptc2fer.ca/welcome>). Le certificat d'achèvement obtenu au terme de la formation (FER) devra être déposé sur Nagano, à la question portant sur cet aspect dans le formulaire approprié pour déclarer le travail de recherche. Pour de plus amples informations, la personne étudiante est invitée à consulter le site internet du comité d'éthique de la recherche (<https://uqo.ca/ethique>).

### **5.2.5. Inscription à RECHER**

L'inscription à RECHER ne peut se faire qu'après la fin de la scolarité (incluant le stage), quand il ne reste plus que le mémoire à terminer. La personne étudiante doit être inscrite à cette activité tant et aussi longtemps qu'il ne lui sera pas possible de faire le dépôt initial de son mémoire (voir point 2.3.1). Vous êtes considérée comme étant à temps complet lorsque vous êtes inscrit·e à cette activité.

### **5.2.6. Nomination du jury de mémoire**

Le jury est composé de trois personnes (quatre personnes lorsqu'il y a une codirection), incluant le·la directeur·trice de recherche et deux autres membres, dont l'un assume le rôle de président·e

du jury<sup>9</sup>. Il est possible, mais non nécessaire, que l'un des membres provienne de l'extérieur du Département de psychoéducation et de psychologie ou de l'UQO<sup>10</sup>. Le·la directeur·trice avise la personne étudiante de la composition du jury, remplit le formulaire de nomination du jury (<https://uqo.ca/docs/35615>) et le fait parvenir à l'ASAGE. Ce formulaire doit être remis à l'ASAGE idéalement quatre semaines avant le dépôt initial, puisque la composition du comité de jury doit être entérinée par la personne responsable de programme, ainsi que par le·la doyen·ne des études.

### **5.2.7. Dépôt initial du mémoire**

La personne étudiante doit faire parvenir les documents suivants à l'ASAGE. Cette personne s'assurera que le tout est conforme et fera parvenir les documents au décanat des études en mettant la personne étudiante en copie conforme (CC).

- Un fichier Word et un fichier PDF du mémoire;
- Formulaire de dépôt initial complété et signé (<https://uqo.ca/docs/35617>);
- Une copie du certificat d'éthique à jour;
- Formulaire de nomination du jury (si cela n'est pas déjà fait).

Une fois que le dépôt initial du mémoire a été fait au décanat des études, c'est eux qui accompagnent la personne étudiante et le jury dans les démarches subséquentes.

### **5.2.8. Décision du jury**

Le·la président·e du jury rédige la synthèse des évaluations du mémoire effectuées par chaque membre. Ensuite, le·la président·e du jury transmet au·à la doyen·ne des études ainsi qu'au·à la directeur·trice de recherche les formulaires d'évaluation, les rapports de chaque membre ainsi que son rapport synthèse et le formulaire de décision du jury.

Il y a quatre types de décision qui peut être prise par le jury à la suite du dépôt initial :

#### **Acceptation sans modification**

- Dans ce cas, il n'y a pas de corrections à effectuer et le jury accorde la mention « excellent », « très bien » ou « bien ».
- La personne étudiante peut procéder directement au dépôt final de son mémoire.

#### **Acceptation sous réserve de corrections mineures**

- Dans ce cas, il y a des corrections mineures à effectuer et le jury accorde la mention « excellent », « très bien » ou « bien » (cette mention sera celle inscrite au dossier, une fois les corrections effectuées).
- Le·la directeur·trice rencontre la personne étudiante pour présenter et discuter des corrections à apporter ainsi que du plan de travail en vue du dépôt final du mémoire.
- Le délai accordé pour apporter des corrections mineures est de deux mois.

---

<sup>9</sup> Le·la président·e du jury doit être un·e professeur·e de l'UQO. La personne est choisie lors de discussions entre les membres du jury.

<sup>10</sup> Si un membre de jury est à l'extérieur de l'UQO, vous devez faire également parvenir son CV lors de l'envoi du formulaire de nomination du jury.

- Une fois les corrections apportées, la personne étudiante peut procéder au dépôt final de son mémoire.

### **Acceptation sous réserve de corrections majeures**

- Dans ce cas, il y a des corrections majeures à effectuer et le jury accorde la mention « bien ».
- Le·la directeur·trice rencontre la personne étudiante pour présenter et discuter des corrections à apporter ainsi que du plan de travail en vue du dépôt final du mémoire.
- Le délai accordé pour apporter des corrections majeures est de quatre mois.
- Une fois les corrections apportées, le mémoire est de nouveau évalué avec un nouveau processus de dépôt après corrections majeures et avec les mêmes membres du jury (<https://uqo.ca/docs/35618>).
- Si la nouvelle version du mémoire est refusée ou si la personne étudiante n'a pas soumis une nouvelle version du mémoire, elle est exclue du programme et en est avisée par le registraire.
- Dans le cas où la nouvelle version du mémoire est acceptée, la personne étudiante peut procéder au dépôt final de son mémoire.

### **Refus du mémoire**

- Dans ce cas, les lacunes du mémoire sont jugées fondamentales et le jury accorde la mention « échec ».
- La personne étudiante est exclue du programme à la suite de la recommandation de la personne responsable de programme qui en avise le·la doyen·ne des études et le Registraire.

#### ***5.2.9. Dépôt final et inscription à PSE7018 Mémoire / PSE7121 Mémoire***

Lorsque le·la directeur·trice de recherche juge que la personne étudiante a tenu compte des commentaires des membres du jury et apporté les modifications nécessaires au mémoire, la personne étudiante peut déposer une copie finale de son mémoire. Elle devra également déposer le formulaire d'attestation de dépôt final signé par son·sa directeur·trice de recherche ainsi que d'autres documents (ex. licence autorisation de reproduire ou diffuser, licence non exclusive des thèses). Tous les documents à compléter seront envoyés par le décanat des études.

L'inscription à PSE7018 ou PSE7121 (selon le profil) se fait au moment du dépôt final du mémoire. Cette inscription déclenchera tout le processus de diplomation.

#### ***5.2.10. Diplomation***

Le processus de diplomation débute après l'obtention de la note du dépôt final du mémoire, soit :

- La recommandation pour fins d'études (Bureau du registraire);
- L'approbation (Commission des études);
- La sanction (Assemblée des Gouverneurs) – se fait quatre (4) fois/année.

Il est possible de demander une confirmation de fin d'études à la personne responsable de programme après l'obtention de la note du dépôt final du mémoire.

L'obtention d'une maîtrise est un accomplissement remarquable, la diplomation est sanctionnée par les plus hautes instances. Toutes nos félicitations !

## 6. Annexe 1 – Grossesse durant le stage

### **Information pour les étudiantes enceintes lors de la participation à un stage** *Directive pour les programmes de baccalauréat et maîtrise en psychoéducation et du DESS en criminologie*

1. Lorsqu'une étudiante participe à un stage ou est sur le point d'en réaliser un et qu'elle est enceinte, ou l'apprend en cours de stage, elle est invitée à aviser le plus rapidement possible le ou la responsable de programme ainsi que le coordonnateur ou la coordonnatrice de stage afin de l'informer de sa situation de grossesse. **Si l'étudiante fait le choix de ne pas aviser ces personnes de sa situation de grossesse et de s'engager ou de poursuivre un stage, le ou la responsable des programmes, le coordonnateur ou coordonnatrice de stage ainsi que l'Université du Québec en Outaouais (l'Université) ne peut d'aucune façon, être tenus responsables, notamment de ne pas avoir pris tous les moyens pour informer l'étudiante des risques inhérents à la poursuite du stage.**
2. L'Université se préoccupe de la santé et de la sécurité des étudiantes enceintes qui participent à un stage dans le cadre d'une formation en psychoéducation ou en criminologie clinique. Pour ce faire, le retrait préventif d'un milieu de stage constitue un droit que la femme enceinte peut choisir d'exercer, ou non. Cependant, dans le cas de la psychoéducation et de la criminologie, la clientèle peut présenter des risques importants pour la santé et la sécurité de l'étudiante. Ainsi, **les responsables des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation ainsi que du DESS en criminologie clinique de l'UQO recommandent fortement aux étudiantes de ne pas faire de stage durant leur grossesse.** Les critères applicables, en vue de déterminer si les conditions d'un retrait préventif sont réunies, sont les mêmes que dans le cas des femmes enceintes en milieu de travail.

#### Situation d'arrêt du stage

3. Selon l'esprit de l'article 49 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, L.R.Q., c. S-2.1, dont un extrait est joint à l'annexe 1, la travailleuse enceinte doit, entre autres, « prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique » et « se soumettre aux examens de santé exigés par l'application de la présente loi et des règlements ». Ainsi, une étudiante enceinte qui en fait la demande sera **retirée de son milieu** de stage. Cette demande doit être accompagnée d'une **autorisation médicale** de sa situation de grossesse (pages 5 et 6).
4. L'étudiante qui choisit de **ne pas effectuer son stage** pour cause de grossesse, en informe le ou la responsable de programme ainsi que le coordonnateur ou la coordonnatrice de stage. Elle leur remet également une **autorisation médicale** de sa situation de grossesse émanant

de son médecin ou tout autre professionnel de la santé ayant le droit d'effectuer un suivi de grossesse (pages 5 et 6).

5. Lorsque le stage n'est pas officiellement commencé dans le milieu, l'étudiante qui en fait la demande obtiendra un abandon sans mention d'échec et avec remboursement pour les activités créditées de stage et de supervision (PSE1463, PSE1493, PSE5036, PSE5046, CRI5012, PSE7012).
6. En vertu du Régime d'études de premier cycle et du Règlement des études de cycles supérieurs, tout abandon demandé après le début du stage entraîne automatiquement une mention « échec » au stage et les frais sont non-remboursables. Toutefois, dans les cas d'arrêt d'un stage et de la supervision en raison d'une situation de grossesse, le ou la responsable de programme recommandera un abandon sans mention d'échec et avec remboursement et le traitement de ladite demande sera confié au registraire en conformité avec le Régime des études de premier cycle (articles 7.10.1 et 7.10.2) et du Règlement des études de cycles supérieurs (articles 7.19 et 7.20).

#### Situation de poursuite du stage

7. Advenant que l'étudiante choisisse de **poursuivre son stage malgré la recommandation du ou de la responsable des programmes (article 2)**, elle devra faire compléter **l'autorisation médicale** de sa situation de grossesse par son médecin ou tout autre professionnel de la santé ayant le droit d'effectuer un suivi de grossesse. **Dans le cas d'une poursuite du stage, l'étudiante assumera l'entière responsabilité des risques inhérents à sa décision et le ou la responsable des programmes, le coordonnateur ou coordonnatrice de stage ainsi que l'Université ne pourront d'aucune façon, être tenus responsables de quelque dommage et/ou réclamation passé, présente ou future en lien avec les risques liés à la poursuite du stage. Également, ils ne pourront être tenus responsables, notamment, de ne pas avoir pris tous les moyens pour protéger l'étudiante de ces risques inhérents à la poursuite du stage en situation de grossesse.**
8. En tout temps, l'étudiante doit se conformer au règlement du milieu de stage en matière de gestion des situations de grossesse des membres du personnel. Si le milieu de stage exige de mettre fin au stage, l'étudiante devra arrêter son stage et l'article 6 s'applique.
9. Peu importe la nature ou le type de stage, aucun objectif de stage ne pourra être modifié en raison de la grossesse de l'étudiante qui fait le choix de commencer son stage ou de poursuivre un stage en cours.

## ANNEXE 1

Extrait de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, L.R.Q., c. S-2.1

### § 4. — *Retrait préventif de la travailleuse enceinte*

**40.** Une travailleuse enceinte qui fournit à l'employeur un certificat attestant que les conditions de son travail comportent des dangers physiques pour l'enfant à naître ou, à cause de son état de grossesse, pour elle-même, peut demander d'être affectée à des tâches ne comportant pas de tels dangers et qu'elle est raisonnablement en mesure d'accomplir.

La forme et la teneur de ce certificat sont déterminées par règlement et l'article 33 s'applique à sa délivrance.

---

1979, c. 63, a. 40.

**41.** Si l'affectation demandée n'est pas effectuée immédiatement, la travailleuse peut cesser de travailler jusqu'à ce que l'affectation soit faite ou jusqu'à la date de son accouchement.

On entend par « accouchement », la fin d'une grossesse par la mise au monde d'un enfant viable ou non, naturellement ou par provocation médicale légale.

---

1979, c. 63, a. 41.

**42.** Les articles 36 à 37.3 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsqu'une travailleuse exerce le droit que lui accordent les articles 40 et 41.

---

1979, c. 63, a. 42; 1985, c. 6, a. 527.

**42.1** Une travailleuse n'est pas indemnisée en vertu des articles 40 à 42 à compter de la quatrième semaine précédant celle de la date prévue pour l'accouchement, telle qu'inscrite dans le certificat visé à l'article 40, si elle est admissible aux prestations payables en vertu de la Loi sur l'assurance parentale (chapitre A-29.011). La travailleuse est présumée y être admissible dès ce moment.

Toutefois, la date prévue pour l'accouchement peut être modifiée lorsque la Commission est informée par le médecin traitant ou l'infirmière praticienne spécialisée de la travailleuse, au plus tard quatre semaines avant la date prévue au certificat mentionné au premier alinéa, d'une nouvelle date prévue pour l'accouchement.

---

2005, c. 13, a. 91; D. 374-2006, a. 1; 2020, c. 6, a. 22.

**43.** La travailleuse qui exerce le droit que lui accordent les articles 40 et 41 conserve tous les avantages liés à l'emploi qu'elle occupait avant son affectation à d'autres tâches ou avant sa cessation de travail.

À la fin de son affectation ou de sa cessation de travail, l'employeur doit réintégrer la travailleuse dans son emploi régulier.

La travailleuse continue de bénéficier des avantages sociaux reconnus à son lieu de travail, sous réserve du paiement des cotisations exigibles dont l'employeur assume sa part.

---

1979, c. 63, a. 43.

**44.** Sur réception d'une demande d'une travailleuse, la Commission peut faire des paiements temporaires si elle est d'avis qu'elle accordera probablement l'indemnité.

Si la Commission vient à la conclusion que la demande ne doit pas être accordée, les montants versés à titre de paiements temporaires ne sont pas recouvrables.

---

1979, c. 63, a. 44.

**45.** Le coût relatif au paiement de cette indemnité est imputé à l'ensemble des employeurs.

---

1979, c. 63, a. 45; 1985, c. 6, a. 528.

**46.** Une travailleuse qui fournit à l'employeur un certificat attestant que les conditions de son travail comportent des dangers pour l'enfant qu'elle allaite peut demander d'être affectée à des tâches ne comportant pas de tels dangers et qu'elle est raisonnablement en mesure d'accomplir.

La forme et la teneur de ce certificat sont déterminées par règlement et l'article 33 s'applique à sa délivrance.

---

1979, c. 63, a. 46.

**47.** Si l'affectation demandée n'est pas effectuée immédiatement, la travailleuse peut cesser de travailler jusqu'à ce que l'affectation soit faite ou jusqu'à la fin de la période de l'allaitement.

---

1979, c. 63, a. 47.

**48.** Les articles 36 à 37.3, 43, 44 et 45 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsqu'une travailleuse exerce le droit que lui accordent les articles 46 et 47.

---

1979, c. 63, a. 48; 1985, c. 6, a. 529.

## § 5. — Obligations

**49.** Le travailleur doit:

1. prendre connaissance du programme de prévention qui lui est applicable;
2. prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique;
3. veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité des lieux de travail;
4. se soumettre aux examens de santé exigés pour l'application de la présente loi et des règlements;
5. participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail;
6. collaborer avec le comité de santé et de sécurité et, le cas échéant, avec le comité de chantier ainsi qu'avec toute personne chargée de l'application de la présente loi et des règlements.

---

1979, c. 63, a. 49.

## PARTICIPATION À UN STAGE - CONDITION DE GROSSESSE AUTORISATION MÉDICALE

### IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANTE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_ Session : \_\_\_\_\_

### STAGE

STAGES EN PSYCHOÉDUCATION ET CRIMINOLOGIE CLINIQUE	NB HEURES	SEMESTRE
<input type="checkbox"/> Baccalauréat en psychoéducation - Stage 1 (PSE5036)	252 heures	Septembre à décembre
<input type="checkbox"/> Baccalauréat en psychoéducation - Stage 2 (PSE5046)	252 heures	Janvier à avril
<input type="checkbox"/> Maîtrise en psychoéducation (PSE7012)	540 heures	Septembre à avril
<input type="checkbox"/> DESS en criminologie clinique (CRI5012)	525 heures	Janvier à avril

Milieu de stage et type de clientèle :

---

---

---

---

Le ou la responsable des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation ainsi que du DESS en criminologie clinique exige que l'étudiante enceinte et qui décide de faire un stage en psychoéducation ou en criminologie clinique obtienne l'autorisation d'un professionnel de la santé autorisé.

Tout au long des stages, la stagiaire en psychoéducation ou en criminologie clinique aura à exécuter les tâches normalement attribuées à une psychoéducatrice ou une intervenante œuvrant auprès de personnes judiciairisées, en difficultés d'adaptation ou à risque de difficultés d'adaptation.

Au cours des stages, l'étudiante doit être mesure d'atteindre ses objectifs de stage tout en développant son savoir, savoir-faire et savoir-être (voir le plan de cours ainsi que le protocole d'entente de stage signé avec le milieu qui pourront être fournis par l'étudiante).

Enfin, la stagiaire peut avoir à demeurer une longue période de temps (plus d'une heure) en position debout pour pouvoir effectuer des interventions tels que des animations de groupe et de la gestion de plancher. Elle peut également être appelée à accompagner les usagers dans leurs déplacements et leurs tâches quotidiennes tels que faire l'épicerie et se rendre à un rendez-vous.

Voici des exemples de risques pouvant affecter la poursuite d'un stage de l'étudiante :

- Station debout prolongée ;
- Usagers avec problème de santé mentale, incluant trouble sévère et persistant ;
- Usagers impulsifs, imprévisibles, agressifs ou violents.

**AUTORISATION MEDICALE ET IDENTIFICATION DU MEDECIN TRAITANT OU TOUT AUTRE PROFESSIONNEL DE LA SANTE  
AYANT LE DROIT D'EFFECTUER UN SUIVI DE GROSSESSE**

Ayant pris connaissances des conditions et des risques inhérents au stage en psychoéducation  
ou en criminologie clinique ;

- Je considère que l'état de santé de l'étudiante ci-haut mentionnée ne lui permet pas  
de réaliser son ou ses stage(s).
- J'autorise l'étudiante ci-haut mentionnée à effectuer son ou ses stage(s).
- J'autorise l'étudiante ci-haut mentionnée à effectuer son ou ses stage(s) dans le  
respect des contre-indications suivantes :

---

---

---

---

Nom du médecin ou tout autre professionnel de la santé ayant le droit d'effectuer un suivi de  
grossesse :

---

No de permis (CPMQ - OIIQ) : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

APPOSER L'ESTAMPILLE PROFESSIONNELLE

Adresse d'affaires :

---

---

---

\_\_\_\_\_  
Signature du médecin ou du professionnel

\_\_\_\_\_  
Date

N.B. Les frais inhérents à ce rapport sont à la charge de l'étudiante.

## 7. Annexe 2 – Stage en milieu de travail



### Politique concernant les étudiant·e·s en double statut (stagiaire/employé·e) lors du stage à la maîtrise en psychoéducation réalisé en milieu de travail

#### Contexte :

Certain·e·s étudiant·e·s à la maîtrise en psychoéducation travaillent dans un milieu d'intervention psychosociale. Dans le cas où l'étudiant·e désire réaliser son stage de maîtrise en psychoéducation dans son milieu de travail en contexte de double statut (stagiaire/employé·e), les conditions et procédures énoncées dans la présente politique doivent être respectées et suivies.

#### *Durée du stage :*

Minimum de 540 heures (21 heures/semaine) réparties sur deux trimestres (automne et hiver).

- Pour réaliser un stage en double statut dans un milieu d'intervention psychosociale dans lequel le·la stagiaire travaille, en plus de respecter les conditions émises à la page suivante, le·la stagiaire est informé·e qu'il·elle doit s'engager à réaliser, sur les 21 heures/semaine de stage obligatoires, au moins 14 heures de stage non rémunérées dans son milieu de travail pour garantir l'atteinte de ses objectifs de stage et la réponse aux exigences du programme de maîtrise.
- Une possibilité maximale de sept heures des heures de travail en tant qu'employé·e pourra être reconnue comme faisant partie des heures de stage. Cette demande sera étudiée par le comité d'évaluation de son campus d'admission<sup>11</sup>.
- Sans une entente avec le comité d'évaluation avant le début du stage, le stage ne sera pas en double statut, mais prendra la formule du stage régulier de 21hrs non rémunérées/semaine dans un autre programme, service, point de service que celui dans lequel le·la stagiaire travaille actuellement (ex. autre unité de réadaptation, autre école).

#### *Répartition des heures de stage (à titre suggestif) :*

- Environ 75 % des heures seront effectuées auprès de la clientèle à l'exercice des compétences et des attitudes professionnelles en lien avec la psychoéducation.
- Environ 25 % des heures seront consacrées au développement du projet d'innovation.

---

<sup>11</sup> Il y a un comité par campus. Chaque comité est formé du·de la (co)responsable de programme, du·de la coordonnatrice de stage et de deux professeurs·e·s assurant fréquemment la supervision clinique des stages à la maîtrise.

**Conditions à respecter par les étudiant·e·s qui désirent réaliser leur stage en double statut dans le milieu clinique dans lequel ils-elles travaillent :**

1. *Le·la stagiaire doit fournir les documents suivants :*
  - a. Une lettre d'appui de l'employeur expliquant quel(s) serait(ent) la(les) plus-value(s) pour le milieu ;
  - b. Une confirmation de son titre d'emploi et de son poste, que celui-ci (le poste) est permanent (et non pas un remplacement) et occupé (le poste permanent) depuis au moins un an à temps plein ou qu'un minimum de 1750 heures ont été travaillées dans le cadre d'un poste à temps partiel et, finalement, que la période de probation est complétée avec succès;
  - c. Une description du ou des rôles, mandats et tâches de l'employé·e en lien avec le poste et le titre d'emploi ;
  - d. Son relevé officiel de notes indiquant clairement ses notes de stage en psychoéducation au 1<sup>er</sup> cycle.
2. *Le·la stagiaire doit fournir une lettre de présentation visant à :*
  - a. Justifier sa demande de réaliser son stage en double statut dans son milieu de travail ;
  - b. Expliquer comment les conditions de la présente politique seront respectées;
  - c. Spécifier quelles sont les compétences et les attitudes professionnelles qui seront développées conjointement dans le cadre de son stage de maîtrise en psychoéducation et de son travail<sup>12</sup> (comparativement aux compétences et attitudes qui seront développées durant les heures exclusivement réservées au stage), les objectifs spécifiques et moyens prévus pour les atteindre, ainsi que le cadre dans lequel ceux-ci seront développés.
3. *Sauf exception<sup>13</sup>, le·la stagiaire choisi·e sera attiré·e à un·e professionnel·le partenaire membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Celui ou celle-ci ne doit pas être son supérieur immédiat ou une personne avec laquelle il·elle entretient un lien personnel/amical.*
4. *Sauf exception, les heures de stage doivent être effectuées dans un autre programme, service, point de service que celui dans lequel le·la stagiaire travaille actuellement.*
5. *Sauf exception, les personnes auprès desquelles il·elle interviendra dans le cadre de son stage sont de nouvelles personnes. Celles-ci sont informées de son statut de stagiaire en psychoéducation et qu'il·elle est sous la supervision d'un·e professionnel·le du milieu.*

---

<sup>12</sup> Le tout peut représenter jusqu'à un maximum de sept heures conjointes de stage/travail.

<sup>13</sup> Ces exceptions sont consenties par les membres du comité d'évaluation après étude du dossier.

### Procédure à suivre et responsabilités dans le cadre d'un stage en double statut

#### 1- Étudiant·e :

- a) Aviser le·la coordonnateur·trice de stage, dès le 1<sup>er</sup> contact avec cette personne à la session d'automne, que vous souhaitez faire une demande de stage en double statut afin de réaliser votre stage dans le milieu clinique dans lequel vous travaillez actuellement.
- b) Fournir tous les documents demandés aux points 1 et 2 des conditions à respecter (pour la mi-octobre pour St-Jérôme et pour la mi-décembre pour Gatineau). Une demande incomplète ne sera pas prise en considération.
- c) Être disponible pour répondre aux questions du comité d'évaluation.
- d) À la suite d'une réponse favorable du comité d'évaluation, fournir tous les documents ainsi que l'avis et les recommandations du comité d'évaluation au·à la superviseur·e de stage (avant la 1<sup>re</sup> supervision).

#### 2- Coordonnateur·trice de stage :

- a) Aviser le·la (co)responsable de programme du nombre de demandes à évaluer (cette personne convoquera le comité d'évaluation).
- b) Transmettre les documents au·à la (co)responsable de programme qui convoquera le comité d'évaluation et transmettra les documents aux membres du comité.
- c) Transmettre la décision du comité à l'étudiant·e.

#### 3- Membres du comité d'évaluation :

- a) Prendre connaissance des documents et, au besoin, rencontrer l'étudiant·e.
- b) Évaluer la qualité et la faisabilité de la demande de l'étudiant·e.
- c) Statuer sur le nombre d'heures conjointes stage/travail par semaine qui sera autorisé (0 à 7 heures).
- d) Transmettre la décision finale au·à la coordonnateur·trice de stage. La décision du comité d'évaluation des demandes est finale et sans appel.